

**CAHIER DES CHARGES DE MISE EN CONCURRENCE
POUR DES PRESTATIONS D' « INVENTAIRE DE LA PIE GRIÈCHE GRISE »**

Offres à établir pour le 10 mars à 12h00

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES	2
1. LA CHARTE DU PNR DES ARDENNES	2
2. LA MISSION « ENVIRONNEMENT : VEILLE ÉCOLOGIQUE »	2
3. DESCRIPTION DE L'ESPÈCE	3
II. CONTENU DE LA MISSION	3
1. OBJECTIFS DE LA PRESTATION	3
2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION	3
III. ORGANISATION DE L'ÉTUDE	4
1. PILOTAGE	4
2. CALENDRIER PRÉVISIONNEL	4
IV. RENDU DE L'ÉTUDE	4
1. LES DOCUMENTS INTERMÉDIAIRES ET DOCUMENTS DE TRAVAIL	4
2. LE RENDU FINAL	4
3. LES COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS	4
4. FORMAT ET QUALITÉ DES RENDUS	4
V. CANDIDATURES	5
1. DOSSIER DE CANDIDATURE	5
2. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	5

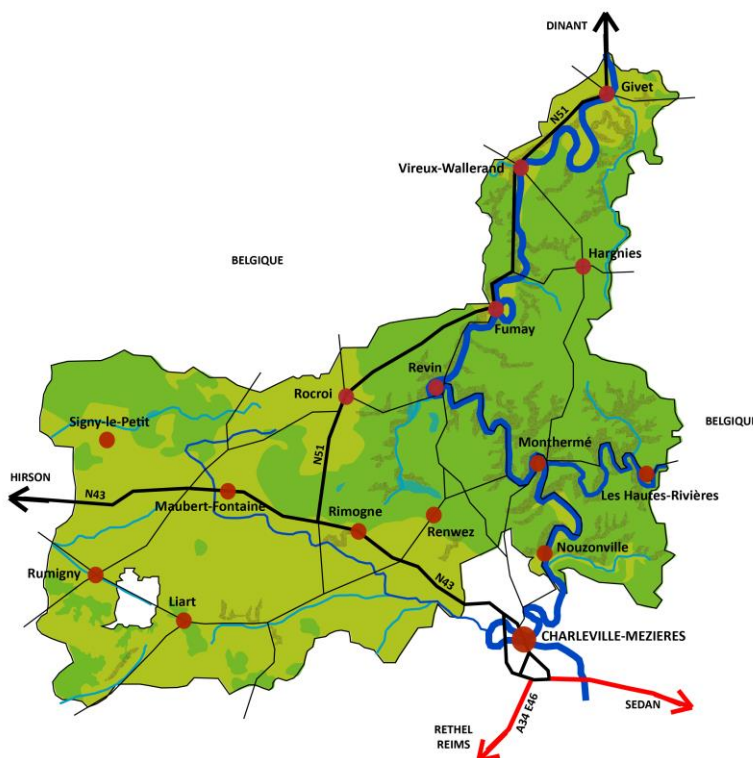
I. Présentation du Parc naturel régional des Ardennes

1. La Charte du PNR des Ardennes

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Ardennes (PNRA) est une collectivité qui regroupe en son sein le Conseil régional de Champagne-Ardenne, le Conseil général des Ardennes, les 91 communes des cantons de Fumay, Givet, Monthermé, Nouzonville, Renwez, Revin, Rocroi, Rumigny et Signy-le-Petit, à l'exception d'Aouste, et leurs Communautés de communes ou d'agglomération respectives. Le PNRA est basé sur une Charte, fondée sur la préservation du patrimoine, le développement des ressources locales et la qualité de vie. Reconnu par décret ministériel du 21 décembre 2011, le projet est officiellement labellisé « PNR » jusqu'en 2023.

La Charte du Parc fixe le projet de développement du territoire. Il se scinde en 3 grands axes rappelant les objectifs du développement durable, et définit 8 thématiques prioritaires de travail, à savoir :

- La forêt,
- L'agriculture,
- Le tourisme,
- **Le patrimoine naturel,**
- Le paysage,
- L'énergie,
- L'urbanisme,
- La sensibilisation au territoire.



> <http://www.parc-naturel-ardennes.fr/>

2. La mission « environnement : veille écologique »

La mission « environnement » du PNRA a pour objet de réaliser les actions de veille écologique.

Le Parc a choisi les espèces à enjeux qui font l'objet d'une attention particulière et il détermine les bio-indicateurs du territoire qui donne lieu à un suivi particulier par types de milieux. Grâce à la réalisation de suivi d'espèces bio-indicatrices et à enjeux, le Parc installe une veille écologique en contribuant au suivi de l'évolution des effectifs d'espèces cibles et en améliorant les connaissances sur leurs fonctionnements.

La Pie Grièche Grise se concentre essentiellement sur la partie ouest du site d'étude, dans les zones bocagères encore peu dégradées. Mais ces zones disparaissent rapidement. Avec une quinzaine de couples au minimum en 2009, le territoire concentre le principal noyau de population de l'espèce en Champagne-Ardenne et l'un des principaux de la moitié nord de la France. Si rien n'est fait pour maintenir et restaurer les biotopes favorables, cette espèce, qui constitue l'un des principaux enjeux ornithologiques de la zone d'étude avec 30 à 50 % de la population régionale, pourrait très rapidement disparaître.

Le Parc souhaite améliorer les connaissances sur la localisation de l'espèce par un inventaire et une description des milieux utilisés.

3. Description de l'espèce

Très exigeante, cette Pie-grièche affectionne les secteurs plats ou en pente très douce, semi-ouverts ou de petites zones fermées alternent avec des milieux beaucoup plus ouverts et parsemés de perchoirs (petits bosquets, alignements d'arbres ou vergers) de hauteur variable (Lefranc N., 1999).

Elle a besoin d'un vaste milieu (défini à 65 ha en hivernage et à 30 ha en période de nidification, avec une utilisation de l'espace qui diffère en fonction du cycle de vie). Elle fréquentera de préférence des zones constituées de prairies ou de pâturages riches en campagnols et en gros insectes (Lefranc N., 1993). En principe, ces territoires sont peu nombreux ou, le cas échéant, exposés à des troubles.

La proximité de milieux humides – marais, étangs, prairies inondées – paraît particulièrement appréciée (Laigre D., 1995). Des milieux de type bocager sont également très prisés ; dans tous les cas, on peut y noter l'importance des haies, des bosquets, des prairies (humides ou non), des pâtures. En plaine, l'espèce s'est bien adaptée à une agriculture mixte où, sur de petites superficies, se succèdent des parcelles avec des cultures variées, des prairies, des vergers. Depuis le nid, le couple aime avoir une vue dégagée sur son territoire de chasse. Les lignes électriques suppléent partiellement aux manques de perchoirs d'autant plus que l'espèce aime être à l'affût entre 5 et 8 m de hauteur (Lefranc N., 1999).

Les couples occupent au printemps des territoires qui s'étendent sur plusieurs dizaines d'hectares, dépassant parfois 1 km². Même si des éloignements plus importants existent (Lefranc N., 1993), l'essentiel de l'activité des adultes nicheurs se déroule à moins d'1 km du nid.

II. Contenu de la mission

1. Objectifs de la prestation

L'objectif de ce suivi est de poursuivre l'état des lieux et d'appréhender l'évolution globale de l'espèce sur le territoire du PNRA. En réalisant un état des lieux complet de l'ensemble des couples nicheurs sur les sites historiques où leurs présences a déjà été avérés.

2. Description de la prestation

Le travail de recherche des cantons historiques ayant déjà été effectué en 2012 par le Parc, l'inventaire devra se basé sur la même méthodologie (annexe 1), cependant quelques ajustements pourront être proposés.

Ces secteurs devront être visités à au moins une reprise entre mi-mars 2017 et début mai 2017.

Les observations seront réalisées à partir d'un point de vue sur le site de nidification potentiel en prenant soin de scruter les perchoirs favorables.

Le prestataire devra fournir la localisation précise (carte et couche vectorielle) de ses observations et de ses points d'écoute.

a. Organisation générale

Il n'y a pas de protocole clé en main pour le suivi de cette espèce. En effet, elle est relativement discrète et s'envole au moindre dérangement. Les moments privilégiés pour l'observation se situent entre 7h et 11h, puis après 17h, et par temps favorable (journées ensoleillées à privilégier, pas de vent notable incitant les Pies-grièches à se mettre à l'abri).

Une visite, entre mi-mars et début mai, sur l'entièreté du secteur d'étude (des 42 mailles) permettra de détecter les manifestations territoriales et les interactions entre mâles et femelles lors de la construction du nid. La méthodologie utilisée est alors celle des quadras au sens large, c'est-à-dire la notation des couples et leur position sur une surface définie, par cartographie sur l'ensemble des zones ouvertes du PNRA faisant parties du périmètre d'étude (42 mailles).

Le prestataire devra fournir une méthode d'inventaire qui devra se baser sur ces quadras.

III. Organisation de l'étude

1. Pilotage

Le référent technique de la présente étude sera le Chargé de mission Environnement du PNRA. Plusieurs types de réunions seront organisés au cours de l'étude :

- Une réunion de lancement de l'étude (Phase 1)
- Entre une et trois réunions bilatérales PNRA/BE, pouvant être étendues à des partenaires extérieurs spécifiques selon les besoins (Phase 2),
- Une réunion de restitution (Phase 3 et 4).

2. Calendrier prévisionnel

La durée de l'étude n'excèdera pas le 1^{er} octobre 2017.

Le candidat devra proposer dans son offre un calendrier prévisionnel phasé.

IV. Rendu de l'étude

1. Les documents intermédiaires et documents de travail

Les **documents intermédiaires** devront être envoyés au chargé de mission environnement du parc par mail au moins **10 jours** ouvrés avant chaque réunion.

2. Le rendu final

La présentation finale l'étude sera envoyée en version informatique et papier au Parc à minima **3 semaines** avant la réunion de restitution.

Le prestataire devra intégrer les remarques du Parc aux documents définitifs, qui lui seront transmises sous une semaine après réception des documents. Il enverra au moins la veille de la réunion les versions définitives et validées au Parc (version informatique).

3. Les comptes rendus de réunions

Le Parc réalisera lui-même les comptes rendus et animera les réunions.

4. Format et qualité des rendus

Les documents finaux devront être de qualité tant sur le fond que sur la forme. Ils feront l'objet de relectures par le Parc, et l'ensemble des remarques devront être prises en compte par le prestataire, au maximum une semaine après.

Ces documents devront comprendre des éléments cartographiques et schématiques de bonne qualité. Ils seront reproductibles en noir et blanc.

Les documents originaux devront être fournis au format PDF et dans leur format original modifiable.

a. Rendu des documents bureautiques

L'ensemble des documents, notamment les bilans et rapports, doivent être fournis au PNRA. Les documents devront être rendus par courrier électronique et sur support CD-ROM au format PC sous forme de fichiers informatiques au format Acrobat Reader .pdf (300dpi) accompagnés de tous les fichiers sources compatibles avec Microsoft Office.

Pour toutes les images, photos, dessins et cartes insérés dans les rendus, un fichier au format image (.jpeg) sera fourni à une résolution de 600 dpi. Les droits d'utilisation de ces photos sont cédés au PNRA. De plus, les photos devront être nommées suivant ce modèle : PieGriècheGrise_«Lieux»_«Noms de la structure».jpeg

b. Rendu des documents cartographiques

En ce qui concerne les documents cartographiques, le prestataire devra géo-référencer l'ensemble des points d'écoutes, et également géo-référencer précisément l'ensemble des contacts de Pie Grièche écorcheur mais aussi l'ensemble de l'avifaune ayant pu être rencontré.

De plus, les documents cartographiques seront aussi fournis sur support papier dans un format manipulable (au maximum A3) et sur support informatique dans un format compatible avec une utilisation sous les logiciels MAP INFO et QuantumGis (formats : .tab, .shp ou .mif/.mid) et ce pour chaque couche cartographique. Le prestataire devra s'assurer de l'absence d'erreur de géométrie sur l'ensemble des couches SIG (vecteur). Le système de projection de référence à utiliser est : RGF93-Méridien de Greenwich (Borne Europe) et le système de coordonnées : France Lambert 93 (Borne Europe).

Toute carte devra comporter un titre, une légende, une échelle graphique, la position du nord et pour les cartes partielles, un petit encart montrant sa situation sur le site Natura 2000 concerné. Chaque carte sera fournie en format .wor (MAP INFO) et en format .qgs (Qgis) afin de pouvoir être modifiée ultérieurement.

Pour toute couche SIG fournie, une fiche métadonnée devra être renseignée.

Le rapport général reprendra :

- les méthodes de recueil des données d'inventaires
- résultats des prospections de terrain,
- l'analyse des données de l'inventaire,
- une analyse des atouts et limites de l'inventaire.

Annexes :

- une liste globale des espèces rencontrées sur le terrain (Excel)

V. Candidatures

1. Dossier de candidature

Les offres devront impérativement être envoyées par la poste et parvenir à destination avant le 10 mars à 12h00 à :

Parc naturel régional des Ardennes
91 place de Launet

08 170 HARGNIES

Les offres devront être valables 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2. Informations supplémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Baptiste GOGUILLON / Chargé de mission " environnement"
Téléphone : +33 (0)3 24 42 90 / Mail : environnement@parc-naturel-ardennes.fr

ANNEXE 1

